

# FICHE ACTION 12

## Limitation des plantes invasives

**PRIORITE :**



**Ensemble du périmètre Natura 2000**

**FINALITE :**

Limiter les facteurs de perturbation et de dégradation des habitats d'intérêt communautaire.

**Commune :** Groix

**Zone concernée :** Ensemble du périmètre Natura 2000 pour les actions de gestion, ensemble de l'île pour les actions de communication et de suivi.

**Objectifs liés à l'action :** A5 Limiter le développement des espèces invasives

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix, Réserve Naturelle, propriétaire privé

Assistance à maîtrise d'ouvrage : Cap l'Orient agglomération

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : Commune, particuliers, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB).

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, associations naturalistes (Bretagne Vivante).

**Habitats d'intérêt communautaire concernés :**

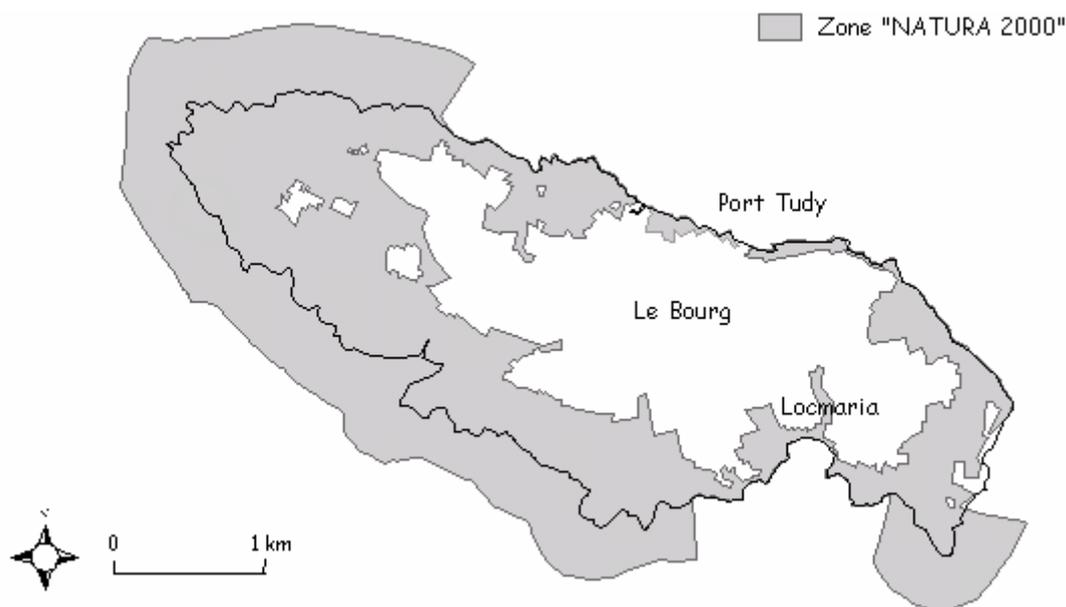
Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* (4040\*) ; Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230).

**Statuts des parcelles :**

- Site classé, site inscrit,
- Réserve Naturelle
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)
- Natura 2000

**Propriétaire :** Commune de Groix ; Conservatoire du Littoral, Propriétaires privés

□ Localisation de la zone concernée : ensemble de l'île



□ Principales espèces invasives inventoriées sur l'île de Groix

PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Griffe de sorcière	(+) Limite l'érosion car forme des « tapis » retenant la terre.	(--) Destruction d'habitats d'intérêt communautaire (--) Uniformisation du paysage
Herbe de la pampa		(--) Destruction d'habitat d'intérêt communautaire (-) Possibilité de blessure (--) Uniformisation du paysage
Séneçon en arbre		(--) Destruction d'habitats d'intérêt communautaire (--) Uniformisation du paysage

Cette liste n'est pas exhaustive. Les espèces invasives seront déterminées sur la base de la liste des plantes introduites envahissantes (invasives) de Bretagne publiée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Sur Groix, les espèces suivantes ont été identifiées :

Plantes invasives avérées

- Les Grandes Renouées (*Fallopia, Reynoutria...*)
- Les Griffes de sorcière (*Carpobrotus sp.*)
- L'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- Le Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)

Plantes invasives potentielles:

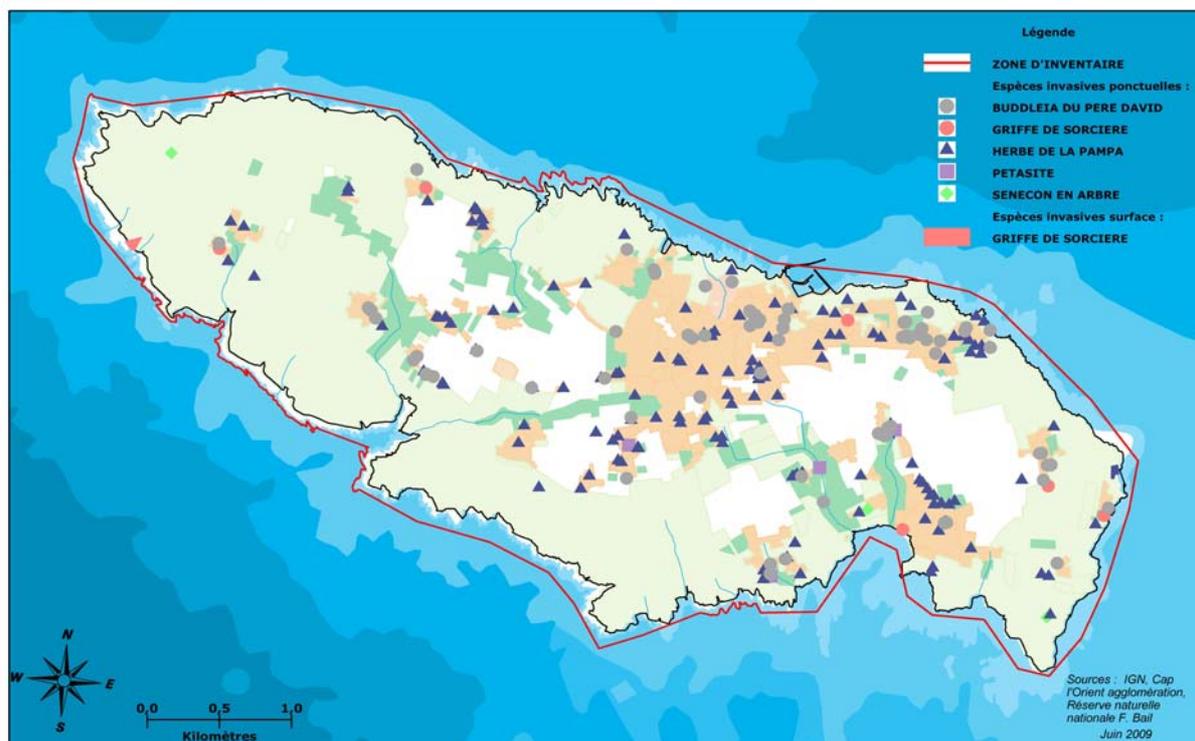
- L'Ail à tige triquètre (*Allium triquetrum*)
- Le Buddleia du Père David (*Buddleja davidii*)
- L'Impatience de Balfour (*Impatiens sp.*)
- Les Vergerettes (*Conyza sumatrensis* et *Conyza floribunda*)
- La Pétasite odorante (*Petasites fragrans*)

#### Les plantes invasives à surveiller:

- Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*)
- Eléagnus (*Elaeagnus macrophylla/ angustifolia*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Lyciet commun (*Lycium barbarum*)
- Onagre bisannuelle / Onagre à sépales rouges (*Oenothera biennis / Oenothera erythrosepala* Borbás)



### Cartographie des espèces invasives répertoriées sur Groix



#### □ **Actions :**

##### **1. Limitation de l'expansion des espèces invasives**

Toute action visant à limiter le développement des espèces invasives pourra être mise en œuvre après validation du protocole par l'opérateur local. L'utilisation de produit phytosanitaire sera proscrite dans les milieux naturels. Des exemples de techniques d'intervention sont proposés pour trois espèces.

##### ✓ Griffe de sorcière :

Elimination des plants situés dans les milieux naturels par arrachage manuel, stockage et incinération des débris, arrachage des repousses annuelles.

✓ Herbe de la Pampa

Coupe des plumeaux avant que ceux-ci n'atteignent leur maturité, coupe des plants, avec recouvrement ensuite de la « souche » par une bâche noire de type agricole pendant 1 à 2 ans, afin d'étouffer le plant ou arrachage à la pelle mécanique

✓ Séneçon en arbre

Arrachage des plants à l'aide d'une chèvre et d'un palan ou pour les plus gros pieds à la pelle mécanique, intervention annuelle pour limiter les repousses.

## 2. Information du public

- Information en mairie à l'aide de panneaux explicatifs des chantiers de limitation,
- Création et distribution d'une plaquette et d'affiches sur les espèces invasives de Groix et sur les espèces de substitution,
- Opération une espèce invasive éliminée, un plant d'espèce locale offert,
- Panneaux d'information aux niveaux des sites d'élimination,
- Communiqués sur les sites Internet de la Commune, de Cap l'Orient agglomération, du site Natura 2000,
- Communiqué dans la presse locale afin de faire connaître le projet,
- Partenariat avec la réserve naturelle et/ou l'écomusée, pour des animations autour du thème des espèces invasives.

## 3. Suivi scientifique

- Observation de la recolonisation du milieu après l'arrachage, suivis botaniques,
- Suivis régulier des stations d'espèces invasives sur l'île.

### □ Calendrier prévisionnel :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Elimination des espèces	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓

### □ Partenaires financiers potentiels :

- Etat/Europe (Contrats Natura 2000)
- Région
- Département

### □ Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :

- Suivi photographique (avant et après travaux),
- Suivi scientifique (avant et après travaux ; carrés permanents),
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2002,
- Cartographie des espèces invasives en comparaison avec la cartographie de 2009.